

ADDENDUM A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
DE LA QUATRIEME SESSION DU
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Les résolutions suivantes approuvées par l'Assemblée générale qui découlent des résolutions adoptées par le Conseil économique et social ou rentrent de tout autre manière dans le cadre de ses activités ne figureraient pas à l'ordre du jour provisoire (E/256). En effet, comme elles n'ont pas fait l'objet de nouvelles propositions de la part des membres du Conseil, il n'est pas nécessaire que celui-ci prenne de nouvelles décisions à leur égard. Voici, pour mémoire, la liste de ces résolutions :

<u>Titre de la résolution</u>	<u>Journal N° 75</u> <u>Supplément A-64/Add.1</u>
Relations entre les Membres des Nations Unies et l'Espagne	Page 825
Pénurie mondiale des céréales et autres denrées alimentaires	832
Rapport du Comité de l'UNRRA	835
Travaux du Conseil économique et social, partie A°	839
Résolution relative aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge	851
Droits politiques de la femme	852
Création de l'organisation mondiale de la santé	858
Réfugiés et personnes déplacées	858
Frais de déplacement des membres des Commissions du Conseil économique et social	891

* Les parties B et C figurent au point 6 de l'Ordre du jour provisoire E/256

Titre de la résolution (suite)	Journal N° 75 Supplément A-64/Add.1 (suite)
Transfert à l'UNESCO des fonctions et des activités de l'Institut international de coopération intellectuelle de la Société des Nations et utilisation par l'UNESCO des avoirs de l'Institut	892
Autorisation accordée au Conseil économique et social de demander des avis consultatifs à la Cour internationale de Justice	933
Développement progressif du droit international et sa codification	944
Confirmation des principes de droit international reconnus par le statut de la Cour de Nuremberg	945
